

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 février 2014

---

**RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON - (N° 1720)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 81

présenté par  
M. Tardy et M. Gosselin

-----  
**ARTICLE 13**

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* Les modalités d'effacement ou de destruction des données, à l'issue de la durée de leur conservation ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence avec plusieurs amendements déjà adoptés en commission des Lois.